

Les employeurs trop frileux

Lu dans la presse : « *Faute de candidats, les travaux publics recrutent des réfugiés.* »

Quelle honte d'écrire une telle chose. Quel mépris affiché. Quelle méconnaissance des RH ! Sur quels critères recrute-t-on des candidats ? L'employeur "frileux" recrute généralement le "clone", c'est-à-dire le candidat ayant exercé la même fonction dans une autre entreprise. L'employeur "classique" recrute généralement sur les compétences reconnues chez les candidats : savoir, savoir-faire, savoir être. L'employeur "avisé" recrute sur les potentiels des candidats, c'est-à-dire sur une habilité en jachère, non encore exprimée.

Certes, cela exige un effort de discernement de la part de l'employeur, mais à l'arrivée, quelle satisfaction. Et par la suite, quelle meilleure posture pour fidéliser ses collaborateurs ! Dans le cadre d'un management épiphyte, le rôle d'un manager est de faire grandir ses collaborateurs. Et cela commence par le recrutement. Dans ces conditions, messieurs les employeurs du BTP, choisissez de manière volontaire et non par défaut, de manière positive et non "à reculons" ... L'investissement en formation est le meilleur investissement. Mais vous le savez déjà.

Florian Mantione
(Montpellier)